

Beaucoup de ces grossistes indépendants desservent d'importants secteurs de la population canadienne. Nous allons insister auprès du ministre pour qu'il nous promette que ces grossistes indépendants obtiendront une part équitable de pétrole afin de ne pas priver leurs clients.

Je constate que le ministre a accédé à la demande d'une hausse des prix de l'essence dans l'est du Canada, de 4 et 5c. le gallon. Je ferai observer que le fardeau de cette augmentation retombe sur la partie du Canada qui peut le moins le supporter. C'est pourquoi notre parti a réclamé la création d'une société pétrolière nationale qui serait l'unique acheteur de pétrole importé ou national, et qui mettrait en commun toutes nos ressources pétrolières et en uniformiserait les prix partout au Canada.

● (1750)

Lorsque le ministre nous présentera son projet de loi, j'espère qu'il nous dira comment il entend traiter le problème particulier que pose la Colombie-Britannique. Dans cette province, en effet, toutes les raffineries sont axées sur la production de l'essence. On a pris l'habitude depuis des années d'expédier le pétrole canadien, par le pipeline Trans-Mountain aux États-Unis pour le faire raffiner; de là on le revend à la Colombie-Britannique sous forme de carburant à moteur diésel, de distillats moyens et de mazout de soute.

Dernièrement, il est récemment devenu de plus en plus difficile de se procurer ces produits pétroliers. En Colombie-Britannique, on a de l'essence à ne plus savoir qu'en faire, mais on peut difficilement obtenir des distillats moyens, du carburant diesel, du mazout de chauffage, du mazout de soute. En ce moment même, dans ma circonscription, on est en train de décharger d'un navire du mazout de soute. Ce combustible est destiné à l'une des usines et provient de pétrole canadien distillé aux États-Unis. Or, on le paie \$9 le baril. C'est certainement là une question que le ministre devrait examiner. Autrement, les gens de l'île de Vancouver notamment auront froid cet hiver, parce qu'ils ne pourront pas s'assurer une réserve suffisante de mazout de chauffage.

Je conviens avec le ministre que nous devrions tenter en premier lieu de répartir les approvisionnements en pétrole entre les grossistes avant de recourir au rationnement. C'est moins compliqué et bien plus facile à administrer. Si la chose devient nécessaire, nous pourrions, bien sûr, envisager le rationnement. Les autres propositions du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources avaient trait à un appel lancé à la population canadienne afin qu'elle s'impose une restriction volontaire de la consommation de l'énergie. Je ne doute pas un instant que la population canadienne répondra comme elle l'a toujours fait à l'invitation à travailler ensemble à la solution d'un problème parce qu'il y va de l'intérêt commun.

Des voix: Bravo!

M. Douglas: Même si je critique le gouvernement, comme je l'ai fait à maintes reprises, en lui reprochant son absence de politique en matière de pétrole, dans une telle situation, tout bon Canadien se doit de collaborer avec le gouvernement pour essayer de réduire le plus possible les inconvénients. Cependant, le ministre aura quelque difficulté à expliquer aux Ontariens, par exemple, qu'ils doivent éteindre leurs ampoules de Noël, alors que la Commission hydroélectrique de l'Ontario a demandé à l'Office national de l'énergie la permission d'augmenter ses exportations d'électricité de plus d'un tiers vers les États-Unis. Bien pis, l'Office national de l'énergie a accepté la

Ressources énergétiques-Politique

demande et l'a transmise au gouvernement pour ratification, mais entre-temps, à ce qu'on me dit, l'Office a délivré, des permis d'urgence. Il sera extrêmement difficile de demander aux Canadiens d'économiser l'électricité pendant que nos exportations s'accroissent de plus du tiers.

M. Sharp: Et pourquoi ne pas vendre d'électricité aux Américains?

M. Douglas: Si j'ai bien entendu le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), il demande pourquoi nous ne devons pas exporter d'électricité. Je soutiens qu'il est peu logique d'accroître nos exportations d'électricité de plus du tiers d'un seul coup en demandant aux Canadiens de s'imposer des restrictions. En outre, le ministre recommande qu'on éloigne les fauteuils des murs et des fenêtres; il aurait même proposé aux jeunes gens qui prennent place sur ces fauteuils d'éteindre tout simplement les lumières!

Il sera aussi difficile d'expliquer à ceux qui vivent à l'ouest de la vallée de l'Outaouais pourquoi ils doivent réduire leur consommation de mazout alors que nous exportons plus de la moitié de nos réserves de pétrole et de gaz aux États-Unis.

Des voix: Ah!

M. Douglas: Je tiens à rappeler au gouvernement que sa politique officielle veut que nous n'exportions que le pétrole excédentaire et que les ressources canadiennes doivent avant tout servir à satisfaire les besoins des Canadiens. Je rappelle en outre au gouvernement qu'il y a seulement quelques années nos amis américains limitaient nos exportations de pétrole vers les États-Unis à 300,000 barils par jour. Nous en exportons actuellement plus d'un million de barils par jour. Si nous n'avions pas imposé un contrôle des exportations, il ne nous ne resterait plus de pétrole pour nous-mêmes.

Je conclurai en disant qu'une bonne part de la déclaration du ministre aujourd'hui, comme celle du premier ministre jeudi soir, est une tentative pour détourner l'attention du public du fait que le gouvernement a temporairement pointé de nous mettre dans cette malheureuse situation. D'après le ministre, lorsque la guerre Israëlo-Arabe sera terminée nous reviendrons à la normale. Je lui rappelle que les pays producteurs de pétrole, et surtout les États arabes, ont indiqué clairement que même lorsque la guerre sera terminée ils n'ont pas l'intention d'excéder les chiffres de production fixés précédemment. Il est possible que le jour vienne où nous remercierons les États arabes de nous avoir averti qu'il nous faut mettre au point une politique nous permettant d'utiliser nos propres richesses naturelles au bénéfice de la population canadienne et plus tôt nous nous y attaquerons mieux cela vaudra pour les intéressés.

M. l'Orateur: A l'ordre. Des sources généralement bien informées m'indiquent qu'il est environ six heures. La Chambre autoriserait-elles néanmoins le député de Témiscamingue (M. Caouette) à faire sa déclaration maintenant?

Des voix: Six heures.

M. l'Orateur: Cela nécessite le consentement unanime de la Chambre à laquelle je pose la question.

Des voix: D'accord.